

## **Renforcement de la coopération entre les Autorités monégasque et malienne**

Dans le cadre de la coopération entre les Autorités francophones de protection des données personnelles, la Commission de Contrôle des Informations Nominatives (CCIN) a accueilli, courant février 2018, Monsieur Mahamadou Aly HAIDARA, Chef de Division des Affaires Juridiques au sein de l'Autorité malienne de protection des données à caractère personnel (l'APDP) pour une visite de travail de 10 jours. Une occasion pour ces deux Autorités d'échanger sur leurs expériences respectives, de partager leurs préoccupations et leurs réalisations mais surtout de se rendre compte que malgré les différences culturelles, les problématiques rencontrées dans leur activité quotidienne sont les mêmes.

Monsieur HAIDARA s'est notamment montré particulièrement intéressé par les recommandations rédigées par l'Autorité monégasque dans les domaines de la vidéosurveillance, de la messagerie électronique, de l'archivage, des données de santé, des enregistrements téléphoniques, de la réglementation FATCA, de la géolocalisation, de la gestion administrative des salariés, de la gestion des habilitations et des accès au système d'informations, de la gestion du contentieux et de la gestion des dispositifs de contrôle d'accès que ce soit par le biais de badges magnétiques ou par le biais de la biométrie.

Il a également pris connaissance des brochures, rapports d'activité et guides pratiques publiés par la CCIN, plus particulièrement dans le domaine de la sécurité des fichiers et de la protection des données numérisées.

Monsieur HAIDARA a par ailleurs pu observer les différentes formalités à accomplir en Principauté ainsi que les différentes étapes de l'instruction des dossiers, de leur dépôt par les responsables de traitement jusqu'à leur passage en Commission, pour les dossiers soumis à autorisation ou avis préalable.

Enfin, il a eu l'occasion de rencontrer l'équipe technique en charge des outils métiers permettant l'accomplissement des formalités en ligne.

L'Autorité du Mali est une Autorité de contrôle récente (créée par la Loi n°2013-015 du 21 mai 2013) qui a officiellement commencé ses activités en mars 2015 et qui est très à l'écoute de ce qui se passe chez ses consœurs francophones. L'exemple de Monaco est une source d'inspiration pour elle et grâce à cette visite, des liens ont pu être créés entre les deux Autorités afin de collaborer de façon plus étroite dans le futur, notamment à l'aune de l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen qui aura un impact pour la Principauté de Monaco mais également pour le continent africain.